

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Produit SGH Identifiant

Forme du produit : Mélange

Nom(s) du produit : Sto GoldSeal STPE

Code produit : 81838

1.2. Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur Utiliser

Clignotant liquide. Pour un usage professionnel seul.

1.3. Fournisseurs Détails

Entreprise

Sto Corp.

6175 Riverside Drive SW

Atlanta, Géorgie 30331

(800)221-2397

www.stocorp.com

1.4. Téléphone d'urgence Nombre

Urgence Numéro : 800-424-9300 CHEMTREC

SECTION 2 : RISQUES IDENTIFICATION

2.1. Classification de la substance ou du

mélange SGH UN classification

Irritation cutanée. 2 H315

Irritation des yeux. 2H319

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mises en garde

GHS UN étiquetage

Danger Pictogrammes (SGH-ONU)

:



GH315

Signal Mot (SGH-ONU)

: Danger

Danger Déclarations (GHS-UN)

: H315 – Provoque une irritation cutanée

H319- Provoque une irritation des yeux

De précaution Déclarations (GHS-UN)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utiliser.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage

après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de

travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P308+P313 - EN CAS d'exposition ou de préoccupation : consulter un

médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un

médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Magasin fermé à clé.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. régulation.

2.3. D'autres dangers qui n'entraînent pas classification

L'exposition peut aggraver des affections oculaires, cutanées ou respiratoires préexistantes.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-ONU)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR INGRÉDIENTS**3.1. Matières**

N'est pas applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit (N° CAS)	% par poids
Carbonate de calcium	1317-65-3	<50
Ester diisononylique	166412-78-8	<20
Le dioxyde de titane	13463-67-7	1-5
Noir carbone	1333-86-4	<0,5
Mélange de polymères exclusif	Pas disponible	10-30
Catalyseur métallique exclusif	Pas disponible	<5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers soins nécessaires Mesures**

Général : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation/éruption se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus et Retardé

Général : Irritation de la peau. Irritation de l'oeil. L'exposition à l'oxyde de titane n'est pas attendue car le produit est sous forme humide.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Peut causer le cancer. Cause des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée. Ce produit est sous forme liquide, la poussière de dioxyde de titane ne peut pas être en suspension dans l'air et ne peut pas être inhalée.

Ainsi, les dangers habituellement associé avec le dioxyde de titane poussière sont pas en vigueur pour ce produit.

4.3. Indication de Immédiat Médical Attention et Spécial Traitement Nécessaire, Si Nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

ARTICLE 5 : LUTTE CONTRE L'INCENDIE MESURES**5.1. Extincteur Médias**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool ou poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de gros jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau abondant peut propager le feu.

5.2. Dangers spécifiques découlant de la Chimique

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Tel qu'il est fourni, ce produit est un liquide. Cependant, une fois séché, ce produit peut produire des poussières combustibles lors du traitement. Soyez prudent lorsque vous travaillez avec des poussières combustibles. Utiliser des contrôles techniques appropriés pour maintenir la génération de poussières en suspension dans l'air à un niveau le minimum.

Réactivité : Aucune prévue.

5.3. Actions de protection spéciales pour Sapeurs pompiers

Mesures de précaution Incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Peut éclabousser à des températures supérieures à 212 Fahrenheit. Ne pas laisser les eaux de ruissellement

provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Formaldéhyde. Hydrocarbures. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Composés de brome.

SECTION 6 : DISPERSION ACCIDENTELLE MESURES

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et urgence Procédures

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

6.1.1. Pour les non-urgences Personnel

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. En cas d'urgence Intervenant

Équipement de protection : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel formé dès que les conditions le permettent.

Ventiler la zone.

6.2. Précautions personnelles, équipement de protection et urgence Procédures

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage En haut

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. **Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le matériau déversé dans un récipient approprié pour élimination. Contacter les autorités compétentes après un répandre.

6.4. Référence à d'autres Sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour la sécurité Manutention

Dangers supplémentaires lors du traitement : Tel qu'il est fourni, ce produit est un liquide. Cependant, une fois séché, ce produit peut produire des poussières combustibles lors du traitement. Soyez prudent lorsque vous travaillez avec des poussières combustibles. Utiliser des contrôles techniques appropriés pour maintenir la génération de poussières en suspension dans l'air à un niveau le minimum.

Précautions pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toute Incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Conserver sous clé/dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec les acides et les oxydants.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PERSONNEL PROTECTION

8.1. Contrôle Paramètres

Les limites d'exposition sont fournies à titre indicatif. Ce produit chimique n'est pas sous une forme respirable dans ce produit.

Dioxyde de titane (13463-67-7)		
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Colombie	TWA (mg/m ³ , ppm)	10 mg/m ³
Nicaragua	TWA (mg/m ³ , ppm)	10 mg/m ³
Panama	STEL (mg/m ³ , ppm)	15 mg/m ³
Panama	TWA (mg/m ³ , ppm)	15 mg/m ³
Pérou	TWA (mg/m ³ , ppm)	10 mg/m ³
Noir carbone		
États-Unis ACGIH	PEL TWA (mg/m ³ , ppm)	3,5 mg/m ³

Sto GoldSeal STPE

Safety Data Sheet

According To The United Nations Ghs (Rev. 6, 2015)



États-Unis OSHA	PEL TWA (mg/m ³ , ppm)	3,5 mg/m ³
Carbonate de calcium		
États-Unis ACGIH	PEL TWA (mg/m ³ , ppm)	10 mg/m ³
États-Unis OSHA	PEL TWA (mg/m ³ , ppm)	15mg/m ³

Substances répertoriées dans la section 3 qui ne sont pas répertoriées ci-dessus, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), Colombie, Nicaragua, Panama ou Pérou . Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Adapté nettoyant pour les yeux/corps l'équipement devrait être disponible en le environs de n'importe quel

exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées

8.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité ou lunettes de protection.



Matériaux pour les vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques .

Main Protection : Usure gants de protection

Oeil et Affronter Protection : Sécurité chimique lunettes ou lunettes

Peau et Corps Protection : Porter adapté vêtements de protection

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation respiratoire expérimenté et approuvé

Des protections doivent être portées. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée

Autre Informations : Quand en utilisant, faire pas manger, boire ou fumée

SECTION 9 : PHYSIQUE ET CHIMIQUE PROPRIÉTÉS

9.1. Informations sur les bases physiques et chimiques Propriétés

Aspect	: Gris
Odeur	: Léger
Odeur Seuil	: Aucune donnée disponible
pH	: 7.5-10.0
Évaporation Taux	: Pas de données disponible
Fusion Point	: 32 Farenheit
Gelé Point	: Aucune donnée disponible
Ébullition Point	: Aucune donnée disponible
Éclair Point	: Aucune donnée disponible
Auto-allumage Température	: Aucune donnée disponible
Décomposition Température	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non en vigueur
Vapeur Pression	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Aucune donnée disponible
Relatif Densité	: Aucune donnée disponible
Spécifique Gravité	: 1.1.-1.4
Solubilité	: Eau : Incompatible
Cloison Coefficient: N-Octanol/Eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations Aucune information supplémentaire disponible**ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- 10.1. Réactivité** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir rubrique 7).
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produire.
- 10.4. Conditions à éviter** : Chaleur, flammes, sources d'inflammation et températures de congélation.
- 10.5. Matières incompatibles** : Éviter le contact avec les acides et les oxydants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO₂).
Formaldéhyde. Hydrocarbures. Oxydes d'azote. Hydrogène chlorure.

SECTION 11 : TOXICOLOGIQUE INFORMATION**11.1. Informations sur les effets****toxicologiques aigus Toxicité (Oral)** :Non classé **Aigu Toxicité (Cermique)** :Non classé **Toxicité aiguë (inhalation)** : Non classifié**Corrosion/Irritation de la peau** : Peut provoquer une irritation.**Lésions oculaires/Irritation** : Peut provoquer une irritation.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une irritation de la peau**Mutagénicité des cellules germinales** : Non**Cancérogénicité** : Les procédures d'application normales de ce produit ne présentent aucun risque quant à la libération de poussière de dioxyde de titane, mais le meulage ou le ponçage des pellicules séchées de ce produit peut produire de la poussière respirable.

Noir carbone	
Groupe CIRC	2B
Statut du programme national de toxicologie (NTP)	Peut-être cancérigène pour l'homme
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Groupe CIRC	2B
Liste des substances cancérigènes OSHA Hazard Communication	Dans la liste OSHA Hazard Communication Carcinogen.

Toxicité pour la reproduction : Non classé**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé.**Danger par aspiration** : Non classé**Symptômes/blessures après inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.**Symptômes/blessures après contact avec la peau** : Provoque une irritation de la peau.**Symptômes/blessures après contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux au contact. **Symptômes/blessures après ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.**Symptômes chroniques** : Peut causer le cancer. Cause des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée. Peut causer des défauts génétiques. Étant donné que ce produit est sous forme liquide, la poussière ne peut pas être transportée dans l'air et ne peut être inhalée. Ainsi, les dangers habituellement associés à la poussière ne s'appliquent pas à ce produit.**ARTICLE 12 : ÉCOLOGIQUE INFORMATION****12.1. Toxicité****Ecologie – Général** : Non classé**Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu)** : Non classé**Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique)** : Non classé**12.2. Persistance et Dégradabilité**

Sto E72-1	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.

12.3. Bioaccumulable Potentiel

Sto E72-1	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information supplémentaire disponible**12.5. Autre effet indésirable Effets**

Ozone

: Non classifié

Autre Information

: Eviter le rejet au environnement.

ARTICLE 13 : ÉLIMINATION CONSIDÉRATIONS**13.1. Traitement des déchets méthodes**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir hors des égouts et cours d'eau.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition indiquées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables connues ou non au moment de la publication de la FDS. **Conformément aux normes UN RTDG, IMDG et IATA**

UN RTDG	IMDG	IATA
14.1. ONU Nombre		
Non réglementé pour le transport		
14.2. Expédition conforme à l'ONU Nom		
N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.3. Risque de transport Des classes)		
N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Emballage Groupe		
N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.5. Environnement Dangers		
N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC N'est pas applicable

ARTICLE 15 : REGLEMENTATION INFORMATION**15.1. Réglementation internationale Listes**

Les ingrédients de ce produit chimique sont répertoriés dans l'inventaire américain des substances chimiques TSCA et dans la liste intérieure canadienne des substances.

15.1. International les accords

Dioxyde de titane (13463-67-7)
Ce produit chimique est soumis à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
Ce produit chimique est soumis à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

SECTION 16: AUTRE INFORMATION, Y COMPRIS DATE DE PRÉPARATION OU DERNIER RÉVISION

Date de préparation ou Dernier Révision

: 19/04/2025 Édition originale

Données Sources

: les informations et les données obtenues et utilisées dans la rédaction de cette fiche de données de sécurité peuvent provenir d'abonnements à des bases de données, de sites Web officiels d'organismes de réglementation gouvernementaux, d'informations spécifiques au fabricant ou au fournisseur de produits/ingrédients et/ou de ressources qui incluent des données et des classifications spécifiques à la substance selon SGH ou leur adoption ultérieure de SGH.

Autre Informations

: Selon Pour Le Uni nations SGH (Tour. 6, 2015)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement dans le cadre des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

UN Amérique latine SGH SDS (Bolivie, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou)

Phrases du texte intégral du SGH :

carc. 1A	Cancérogénicité Catégorie 1A
carc. 1B	Cancérogénicité Catégorie 1B
Barrage des yeux. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Peau Corr. 1B	Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1B
Irritation cutanée. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
H315	Provoque une irritation de la peau
H319	Provoque une irritation des yeux
H350	Peut causer le cancer
H372	Cause des dommages aux organes par exposition prolongée ou répétée

Abréviations et Acronymes :

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 AIHA - American Industrial Hygiene Association
 ATE - Estimation de la toxicité aiguë
 FBC - Facteur de bioconcentration
 BEI - Indices d'exposition biologique (BEI)
 DBO - Demande biochimique en oxygène
 N° CAS - Numéro Chemical Abstracts Service COD
 - Demande chimique en oxygène
 EC50 - Concentration Efficace Médiane
 EmS-No. (Incendie) - Programme d'urgence IMDG Incendie
 EmS-No. (Déversement) - Programme d'urgence IMDG
 Déversement ErC50 - EC50 en termes de taux de croissance de réduction
 Code ERG (IATA) - Code d'exercice d'intervention d'urgence tel qu'il se trouve dans le

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

SGH - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage
 HCCL - Hazard Communication Carcinogen List IARC
 - Centre international de recherche sur le cancer
 IATA - Transport aérien international Association
 IBC - Code international des produits chimiques en vrac
 IMDG - Marchandises dangereuses maritimes
 internationales LC50 - Concentration létale médiane
 LD50 - Dose létale médiane
 LOAEL - Niveau d'effet nocif le plus faible observé
 LOEC - Effet le plus faible observé Concentration
 Log Koc - Coefficient de partage carbone organique -eau du sol
 Log Kow - Partage octanol/eau Coefficient

Log Pow - Rapport de la concentration à l'équilibre (C) d'une substance dissoute dans un système à deux phases composé de deux solvants largement non miscibles, dans ce cas l'octanol et l'eau
 MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution
 MFAG-No - Guide de premiers soins médicaux à utiliser en cas d'accident impliquant des marchandises dangereuses
 NOAEL - Niveau sans effet nocif observé
 NOEC - Concentration sans effet observé NTP
 - Toxicologie nationale Programme
 OEL - Limites d'exposition professionnelle
 OSHA - Occupational Safety and Health Administration pH
 - Hydrogène potentiel

FDS - Fiche de données de sécurité
 SRCL - Liste des cancérogènes spécifiquement réglementés STEL - Limite d'exposition à court terme
 ThOD - Demande théorique en oxygène TLM - Limite de tolérance médiane
 TLV - Valeur limite de seuil
 TPQ - Quantité de planification de seuil TWA - Moyenne pondérée dans le temps
 ONU - Nations Unies
 UN RTDG - Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 COV - Composés Organiques Volatils
 WEEL - Niveaux d'exposition environnementale sur le lieu de travail